



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 7 mai 2024

## **INTERDICTION D'UNE MANIFESTATION NON DÉCLARÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE À BREST LE JEUDI 9 MAI 2024**

Un appel à un rassemblement « anti-répression » à Brest le jeudi 9 mai 2024 est diffusé sur les réseaux sociaux.

Face aux risques de troubles à l'ordre public que représente ce type de regroupement organisé sans déclaration préalable et dans le cadre du plan Vigipirate, porté au niveau « urgence attentat » en vigueur depuis le 24 janvier 2024, le préfet du Finistère a pris ce 7 mai 2024 un arrêté visant à interdire ce rassemblement non déclaré.

Par conséquent, la manifestation non déclarée faisant l'objet d'un appel pour le jeudi 9 mai à Brest, rue de Siam est interdite du jeudi 9 mai à 15h au vendredi 10 mai à 7h sur les voies suivantes :

- rue de Siam,
- rue Colbert,
- rue Parmentier,
- place Wilson,
- place de la Liberté,
- rue Jean Jaurès.

L'organisation d'un rassemblement de type est passible des sanctions prévues par l'article 431-9 du code pénal et puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende ; la participation à une telle manifestation est passible d'une amende prévue à l'article R.644-4 du même code.

De tels rassemblements engendrent des risques pour la sécurité des personnes et nécessitent l'emploi de moyens publics très conséquents pour y faire face. **Le préfet du Finistère appelle à la responsabilité et au respect de ces dispositions.**

Les forces de police seront mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect des mesures.

### Contact presse

### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)